



Accident avec responsabilité d'un tiers

Par **lutrex_old**, le **03/10/2007 à 12:12**

le 24/06/07, j'ai été victime d'un accident corporel à mon domicile.rnLa société Picard (pose de clôture) est responsable de cet accident. En effet, cette société devait terminer la pose de la clôture en fer forgé, pendant notre semaine de vacances; la motorisation devant elle être installée le 25/06/07 avec l'accès au compteur électrique.rnLe dimanche 24 donc, pour rentrer notre voiture au garage, nous entreprenons de faire coulisser le portail (4 m de long, 350kg).rnIl s'est abattu sur moi après que j'aie tenté de le retenir, en vain.rnRien ne laissait supposer que le portail ne pouvait être manoeuvré, qu'il ne fallait surtout pas le toucher.rnBref, traumatisme crânien, contusions multiples, brûlures par frottement, ...rnJe suis encore en arrêt de travail (genou).rnMon assurance doit faire le nécessaire pour faire un recours auprès de l'assurance adverse. Ils ne semblent pas nier la responsabilité de la société Picard. A l'heure actuelle, je n'ai toujours rien reçu; j'ai déjà environ 1 000 euros à mes frais.rnLa société Picard a fait une faute grave dans cette affaire (pour M. Picard : "incident fâcheux").rnSa légèreté est insupportable; le souci affiché : il est embarrassé car l'ouvrier qui effectuait le travail est un "bon ouvrier" et que ça lui créait un problème pour la prime qu'il souhaitait lui verser.rnTout mon entourage me dit de porter plainte, qu'il soit jugé pour la faute grave commise.rnJ'ai besoin de conseils.rn- marche à suivre rn- peine encourue rn- dommages et intérêts rn- coût de l'avocat ...rnmerci par avance pour l'aide que vous m'apporterez.rncordialement

Par **adama**, le **03/10/2007 à 12:58**

bjr rn votre assurance ou protection juridique peut exercer un recours à votre nom il assurerons eux meme (avocat) votre defense. La societe Picard sait qu'elle est responsable et elle repondra, maintenant on ne parle pas de peine meme s'il faut voir qu'il ya eu faute mais involontairement. En teme de dmges et interets il vous sera remboursé les frais effectués et tout

autre futur.....